

DNCA Invest
Société d'Investissement à Capital variable
60, avenue J. F. Kennedy,
L-1855 Luxembourg,
Grand-Duché du Luxembourg
R.C.S. Luxembourg N° B125.012
(la « **Société** »)

6 septembre 2023

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE DNCA INVEST – VENASQUO

Objet : Fusion de DNCA VENASQUO dans DNCA INVEST – EVOLUTIF

Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons, car, puisque vous êtes actionnaires de DNCA INVEST – VENASQUO (le « **Fonds absorbé** »), nous devons vous informer que le 13 octobre 2023 (la « **Date de Fusion** »), le Fonds absorbé fusionnera avec DNCA INVEST – EVOLUTIF (le « **Fonds absorbant** » et, que conjointement, ces derniers seront désignés, les « **Fonds** ») (la « **Fusion** »). Vous recevrez des parts du Fonds absorbant à concurrence de la valeur de vos parts dans le Fonds absorbé.

La décision de fusionner les compartiments a été prise par le conseil d'administration de DNCA Invest (le « **Conseil d'administration** »).

Contexte et justification

La Fusion vise à rationaliser l'offre globale de la Société en supprimant les produits dont les politiques d'investissement se chevauchent et en permettant ainsi d'accroître son efficacité globale d'un point de vue administratif, opérationnel et économique.

La Fusion augmentera les actifs sous gestion du Fonds absorbant et offrira aux investisseurs un fonds alternatif de taille appropriée, également géré par DNCA Finance, la société de gestion de la Société (la « **Société de gestion** »).

Bien que la stratégie des deux Fonds donne la priorité aux investissements en actions et titres équivalents, le Fonds absorbé a un périmètre d'investissement géographique plus restreint qui se limite à l'Europe (Espace économique européen [EEE], Suisse et Royaume-Uni). Le Fonds absorbant, quant à lui, n'applique pas de restrictions géographiques – seuls les investissements dans les marchés émergents sont restreints, avec une limite fixée à 20 % de l'actif net du Fonds. De plus, même si le Fonds absorbé investit principalement en actions et titres équivalents, le Fonds absorbant est autorisé à investir jusqu'à 70 % de l'actif net dans des titres à revenu fixe et des instruments du marché monétaire.

De plus, bien que les deux Fonds soient des fonds « action » dont les styles de gestion discrétionnaire intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), investissant principalement dans le même type d'instruments financiers, les actionnaires du Fonds absorbé seront regroupés dans un fonds ayant des limites d'investissement étendues, leur donnant ainsi accès à une plus grande variété de zones géographiques et de types de marchés.

Par conséquent, le Conseil d'administration estime que la Fusion sera bénéfique aux actionnaires des Fonds. Vous trouverez une comparaison des principales caractéristiques des Fonds dans l'Annexe ci-jointe.

Le Conseil d'administration a donc décidé, conformément aux articles 5 et 27 des statuts de la Société (les « **Statuts** ») et aux dispositions du prospectus de la Société (le « **Prospectus** ») et dans l'intérêt des actionnaires des Fonds, de fusionner le Fonds absorbé dans le Fonds absorbant.

Objectifs et politiques d'investissement

D'une part, l'objectif d'investissement du fonds absorbé consiste à réaliser une performance positive supérieure à l'indice composite suivant : 50 % EUROSTOXX Net Return + 50 % €STR, pendant la période d'investissement recommandée. Pour y parvenir, l'équipe de la Société de gestion s'efforce de maintenir la volatilité moyenne sur un an entre 10 % et 15 % dans des conditions normales de marché. Nous invitons chaque investisseur à prêter attention au caractère discrétionnaire du style de gestion, qui tient compte de critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

D'autre part, l'objectif d'investissement du Fonds absorbant consiste à surperformer l'indice composite 25 % MSCI World NR EUR + 25 % MSCI Europe NR EUR + 50 % Bloomberg Euro Govt Inflation Linked 1-10 years (calcul dividendes réinvestis) pendant la période d'investissement recommandée, et ce, tout en préservant le capital dans les périodes de turbulence des marchés grâce à une gestion opportuniste et à une allocation d'actifs flexible. Nous invitons chaque investisseur à prêter attention au caractère discrétionnaire du style de gestion, qui tient compte de critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

De plus, bien que les stratégies d'investissement des Fonds soient similaires dans la mesure où elles s'appuient sur des styles de gestion discrétionnaire, leur processus d'investissement diffère :

- D'une part, la stratégie du Fonds absorbé est de type rendement absolu en actions et repose sur l'analyse financière fondamentale réalisée par la Société de gestion. Il investit dans des émetteurs européens (EEE, Suisse et Royaume-Uni). Le risque global lié aux investissements en actions du Compartiment (hausseurs et à terme) ne saurait dépasser 200 % de l'actif net du Compartiment. Avec une exposition nette pouvant aller de 0 % à 100 % des actifs sous gestion, deux facteurs génèrent la performance : 1 – la capacité de l'équipe à faire les bonnes hypothèses concernant l'exposition nette au marché et 2 – la capacité de l'équipe à opérer une sélection de titres pertinente et à identifier les actions les mieux positionnées pour surperformer leurs indices de marché ou leurs indices sectoriels.
- Les stratégies respectives du Fonds absorbé et du Fonds absorbant reposent sur une gestion discrétionnaire active qui met en œuvre une politique de sélection de titres basée sur une analyse fondamentale élaborée à partir des principaux critères d'investissement tels que l'évaluation du marché, la structure financière de l'émetteur, la qualité de la gestion, la position de l'émetteur sur le marché ou les contacts réguliers avec les émetteurs. Le processus d'investissement du Compartiment s'appuie sur un grand nombre d'éléments et d'indicateurs macro- et microéconomiques. Les éléments et indicateurs macroéconomiques incluent notamment les prévisions de croissances régionales et mondiales, le niveau des taux d'intérêt réels et leur variation, les points morts d'inflation, etc. Leurs pendant microéconomiques principaux sont notamment la croissance organique des entreprises, leur rentabilité, la génération de liquidités, la qualité du bilan (endettement net/EBE ou tout autre ratio d'endettement) et/ou des indicateurs de valorisation observés et/ou estimés.

Par ailleurs, même si l'éventail d'instruments financiers utilisé par les Fonds est similaire, leur zone d'investissement géographique et leurs limites d'investissement diffèrent. Par exemple, le Fonds absorbant peut non seulement investir dans des titres émis par des sociétés européennes (EEE, Suisse et Royaume-Uni), mais aussi dans des titres émis dans d'autres régions du monde, ses investissements dans les marchés émergents étant toutefois limités à 20 % de son actif net.

Le Fonds absorbant est autorisé à investir jusqu'à 30 % de l'actif net dans des titres de créances dits « spéculatifs » et/ou non notés (c'est-à-dire, des titres dont la notation Standard & Poor est inférieure à A3 à court terme ou inférieure à BBB- ou équivalent à long terme). De son côté le Fonds absorbé est autorisé à investir seulement jusqu'à 20 % de l'actif net dans de tels titres. Alors que de son côté, le fonds absorbant peut investir jusqu'à 10 % de l'actif net dans des titres en difficulté et jusqu'à 5 % de l'actif net dans des obligations convertibles conditionnelles, le Fonds absorbé ne peut pas investir dans de tels titres.

Bien que le Fonds absorbant ait reçu le Label français ISR (Investissement socialement responsable), dès son lancement (par opposition au Fonds absorbé), la Société de gestion s'assure qu'après la Date de Fusion, la gestion du Fonds absorbant prendra toujours en considération les principes du développement durable et de la responsabilité des entreprises, conformément aux exigences du Label ISR français (pour de plus amples informations, consulter l'Annexe **Tableau comparatif des principales caractéristiques**).

Le tableau ci-dessous synthétise l'écart de politique d'investissement entre le Fonds absorbé et le Fonds absorbant.

Classes d'actions et modifications de la commission annuelle de gestion des investissements

Les actionnaires du Fonds absorbé recevront automatiquement des parts équivalentes du Fonds absorbant, c'est-à-dire, des parts dont les caractéristiques sont identiques, selon les définitions du Prospectus (pour de plus amples détails, consulter le **Tableau comparatif des principales caractéristiques** en Annexe).

Pour le Fonds absorbé, toute commission de performance applicable sera accumulée jusqu'à la Date de Fusion. À la Date de Fusion, la commission de performance du Fonds absorbé sera « cristallisée » et payée.

L'impact de la commission de performance pour les actionnaires du Fonds absorbant (dont les actions s'accompagnent de commissions de performance) à partir de la Fusion ne change pas à la Date de Fusion et aurait été le même si le Fonds absorbant avait reçu des souscriptions d'investisseurs externes. En ce qui concerne les actionnaires du Fonds absorbé, ils seront considérés comme de nouveaux investisseurs ayant souscrit à la Date de Fusion pour les besoins du calcul de la commission de performance du Fonds absorbant, afin d'assurer un traitement équitable des actionnaires des deux Fonds, conformément à l'Article 4 du règlement de la *Commission de Surveillance du Secteur Financier* n°10-05 transposant la directive 2010/44/UE de la Commission du 1^{er} juillet 2010 portant sur les modalités d'application de la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil pour ce qui concerne certaines dispositions relatives aux fusions de fonds, aux structures maître-nourricier et à la procédure de notification

Pour le calcul de l'exposition globale dans le cadre de la procédure de gestion des risques, tous deux utilisent la méthode des engagements.

L'indicateur synthétique de risque (ci-après, le « SRI ») du Fonds absorbé est identique à celui du Fonds absorbant.

Le tableau ci-dessous résume les frais de gestion d'investissement annuels maximums (annual management charges ou « **AMC** ») et les frais courants (on-going charges ou « **OGC** ») pour les classes d'actions du Fonds absorbé et du Fonds absorbant.

La devise des deux Fonds est l'euro. Un résumé complet des classes d'actions du Fonds absorbé qui seront fusionnées dans les classes d'actions du Fonds absorbant se trouve dans l'annexe du présent avis de Fusion.

Fonds absorbé			Fonds absorbant		
Classe d'actions	AMC	OGC	Classe d'Actions	AMC	OGC ^[1]
I EUR	1,00 %	1,14 %	I EUR	1,00 %	1,07 %
A EUR	1,60 %	1,80 %	A EUR	2,00 %	2,07 %
B EUR	2,00 %	2,21 %	B EUR	2,40 %	2,46 %
N EUR	1,10 %	1,30 %	N EUR	1,30 %	1,41 %
Q EUR	0,20 %	0,40 %	Q EUR	0,20 %	0,33 %
			ID EUR	1 %	0,90 %
			H-I USD	1,00 %	1,00 %
			H-I CHF	1,00 %	1,00 %
			H-A CHF	2,00 %	1,70 %
			AD EUR	2,00 %	2,07 %
			SI EUR	0,80 %	0,88 %
			C EUR	2,20 %	2,20 % ²

Heure limite de négociation et périodes de règlement pour les souscriptions et les rachats

Il n'y a pas de modification de l'heure limite de négociation ou des périodes de règlement/livraison. L'heure limite de négociation du Fonds absorbant est fixée à 12 h, heure de Luxembourg, le jour de la négociation. Les ordres qui parviennent avant l'heure limite à BNP Paribas, succursale de Luxembourg, l'agent administratif, domiciliataire, agent payeur, agent de registre et de transfert de la Société (« **BNP** »), seront

[1] Les pourcentages sont annuels et établis par référence à la valeur liquidative par action. Les frais courants (OGC, de l'anglais *on-going charges*) comprennent, le cas échéant, les frais de distribution, les frais de gestion des actionnaires, les frais de gestion des investissements et autres frais administratifs, y compris les frais d'administration des fonds, de dépositaire et d'agence de transfert. Ils intègrent la commission de gestion et les frais liés à l'administration des Fonds d'investissement sous-jacents en portefeuille. Les OGC présentés dans les présentes sont en date du 31 décembre 2022 et ont été calculés selon la méthode de calcul appliquée par l'OPCVM.

[2] Dans la mesure où les parts du fonds n'ont pas encore été lancées, le pourcentage d'OGC indiqué est une prévision des frais pour l'exercice qui prendra fin le 31 décembre 2023. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

exécutés le jour de la transaction. Les périodes de règlement pour la souscription et le rachat correspondent aux deux jours ouvrables suivant un jour de transaction.

Un tableau comparatif des principales caractéristiques du Fonds absorbé et du Fonds absorbant (y compris les changements de classe d'actions) se trouve dans l'Annexe.

Fusion

Cet avis de Fusion est requis par la loi luxembourgeoise.

À la suite de la Fusion, l'entité juridique assurant le rôle de société de gestion demeurera inchangée et restera la Société de gestion.

Coûts et dépenses de la Fusion

Le Fonds absorbé n'encourra pas de frais spécifiques liés à cette opération. Les frais encourus à l'occasion de la Fusion, y compris les frais juridiques, de conseil et administratifs, le seront par la Société de gestion.

Étant donné que les actifs du Fonds absorbé sont éligibles et compatibles avec la stratégie d'investissement et les actifs du Fonds absorbant, il ne devrait pas être nécessaire de vendre des actifs du Fonds absorbé avant la Fusion.

Rapport d'échange, traitement des produits à recevoir et conséquences de la Fusion

À la Date de Fusion, tous les éléments d'actif et de passif du Fonds absorbé seront transférés au Fonds absorbant. En échange des parts que vous détenez dans le Fonds absorbé, vous recevrez des parts du Fonds absorbant correspondantes et égales en valeur (comme décrit dans la section « Classes d'actions et modifications des frais annuels de gestion des investissements » ci-dessus). Le rapport d'échange de la Fusion sera le résultat du rapport entre la valeur liquidative de la classe d'actions correspondante du Fonds absorbé et la valeur liquidative de la classe d'actions correspondante du Fonds absorbant à la Date de Fusion. Même si la valeur globale de vos participations reste la même, il se peut que vous receviez un nombre de parts du Fonds absorbant différent de celui que vous déteniez auparavant dans le Fonds absorbé.

Tout revenu couru relatif aux parts du Fonds absorbé au moment de la Fusion sera inclus dans le calcul de la valeur liquidative finale par part du Fonds absorbé et sera comptabilisé après la Fusion dans la valeur liquidative par part du Fonds absorbant.

Le Fonds absorbé cessera d'exister à la Date de Fusion.

Vous deviendrez donc un actionnaire du Fonds absorbant, dans la classe d'actions qui correspond à votre profil d'investisseur actuel dans le Fonds absorbé. Un résumé complet des classes d'actions du Fonds absorbé qui seront fusionnées dans les classes d'actions du Fonds absorbant se trouve dans la section « Cartographie des Classes d'actions existantes et nouvelles » de l'Annexe.

La première date de transaction pour vos actions dans le Fonds absorbant est fixée au 13 octobre 2023 après l'heure limite de transaction, fixée à 12 h, heure de Luxembourg, le jour de la transaction.

Droits des actionnaires à racheter/échanger et à souscrire

Si vous ne souhaitez pas détenir d'actions dans le Fonds absorbant à partir de la Date de Fusion, vous avez le droit de racheter votre participation dans le Fonds absorbé ou de passer à un autre compartiment de la Société à tout moment jusqu'au 6 octobre 2023 inclus. BNP exécutera vos instructions de rachat sans frais ou vos instructions de conversion conformément aux dispositions du Prospectus. Après cette date, aucune souscription, aucun rachat ni aucun échange dans le Fonds absorbé ne sera accepté.

BNP exécutera vos instructions de rachat sans frais ou vos instructions de conversion conformément aux dispositions du Prospectus.

Les demandes de souscription ou d'arbitrage de nouveaux investisseurs dans le Fonds absorbé ne seront pas acceptées après la date limite des transactions le 6 octobre 2023.

Statut fiscal

La conversion d'actions au moment de la Fusion et/ou de votre rachat ou échange d'actions avant la Fusion pourrait affecter le statut fiscal de votre investissement. Nous vous recommandons en conséquence de demander l'avis d'un professionnel indépendant sur ces questions.

Considération spéciale pour les investisseurs français : le Fonds absorbé répondait aux critères d'éligibilité au Plan d'épargne actions français (PEA), mais ce n'est pas le cas du Fonds absorbant. Nous vous recommandons en conséquence de demander l'avis d'un professionnel indépendant sur ces questions.

Informations complémentaires

Nous vous conseillons de lire le document d'information clé du Fonds absorbant (le « **KID** ») ci-joint. Ce KID et tous les KID des autres classes d'actions disponibles sont accessibles à l'adresse www.dnca-investments.com. Le Prospectus est également disponible à cette adresse.

Un rapport d'audit sur la Fusion sera préparé par le commissaire aux comptes agréé de la Société en rapport avec la Fusion et sera disponible gratuitement sur demande auprès de la Société de gestion. Le Prospectus (en anglais), les documents d'information clé pour l'investisseur (en français) et les derniers rapports périodiques (en anglais) sont également disponibles gratuitement auprès de la Société de gestion.

Nous espérons que vous choisirez de poursuivre votre investissement dans le Fonds absorbant après la Fusion. Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, veuillez contacter votre conseiller professionnel habituel ou la Société de gestion au numéro suivant (+33 (0)1 58 62 55 00).

Cordiales salutations,

Le Conseil d'administration
DNCA INVEST

Annexe

Tableau de comparaison des principales caractéristiques

Le tableau suivant est une comparaison des principales caractéristiques du Fonds absorbé et du Fonds absorbant. Tous deux sont des compartiments de la Société. Le Prospectus contient une présentation détaillée et il est également conseillé aux actionnaires de consulter le Document d'information clé du Fonds absorbant.

	Fonds absorbé DNCA Invest – VENASQUO	Fonds absorbant DNCA Invest – VENASQUO
Objectif et stratégie d'investissement	<p>Objectif d'investissement : Le Compartiment vise à générer une performance positive supérieure à l'indice composite suivant : 50 % EUROSTOXX 50 Net Return + 50 % €STR, pendant la période d'investissement recommandée. Pour y parvenir, l'équipe de la Société de gestion, (ci-après désignée l'« équipe » s'efforcera de maintenir la volatilité moyenne entre 10 % et 15 %, dans des conditions normales de marché. Nous invitons chaque investisseur à prêter attention au caractère discrétionnaire du style de gestion, qui tient compte de critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).</p> <p>Stratégie d'investissement : La stratégie du Fonds absorbé est de type rendement absolu en actions et repose sur l'analyse financière fondamentale réalisée par la Société de gestion. Il investit dans des émetteurs européens (EEE, Suisse et Royaume-Uni). Le risque global lié aux investissements en actions du Compartiment (hausseurs et à terme) ne saurait dépasser 200 % de l'actif net du Compartiment. Avec une exposition nette pouvant aller de 0 % à 100 % des actifs sous gestion, deux facteurs génèrent la performance : 1 – la capacité</p>	<p>Objectif d'investissement : Le Compartiment a pour objectif de surperformer l'indice composite 25 % MSCI World NR EUR + 25 % MSCI Europe NR EUR + 50 % Bloomberg Euro Govt Inflation Linked 1– 10 years (calcul dividendes réinvestis) pendant la période d'investissement recommandée, et ce, tout en préservant le capital dans les périodes de turbulence des marchés grâce à une gestion opportuniste et à une allocation d'actifs flexible. Nous invitons chaque investisseur à prêter attention au caractère discrétionnaire du style de gestion, qui tient compte de critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).</p> <p>Stratégie d'investissement : En outre, conformément au style de gestion décrit ci-dessus, le Compartiment est géré en tenant compte de principes responsables et durables.</p> <p>Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR.</p> <p>En ce qui concerne les émetteurs privés, à tout le moins, le Compartiment prend en compte les objectifs suivants et procède au reporting de ces indicateurs ESG dans le cadre du suivi et de l'évolution de la performance ESG du portefeuille :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement : émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols, etc. - Société : rémunération, inégalité des genres, santé et sécurité, travail des enfants, etc. - Gouvernance : corruption, évasion fiscale, etc. - Notation ESG mondiale.

	Fonds absorbé DNCA Invest – VENASQUO	Fonds absorbant DNCA Invest – VENASQUO
	<p>de l'équipe à faire les bonnes hypothèses concernant l'exposition nette au marché et 2 – la capacité de l'équipe à opérer une sélection de titres pertinente et à identifier les actions les mieux positionnées pour surperformer leurs indices de marché ou leurs indices sectoriels.</p> <p>Plus précisément, la stratégie d'investissement du Compartiment repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la capacité de la Société de gestion à identifier les titres susceptibles de surperformer leur indice de marché. Pour atteindre cet objectif, la Société de gestion achète des actions ou des instruments financiers équivalents qui pourraient surperformer et vend en même temps un contrat à terme sur indice de marché (même sur des ETF ou CFD) La performance proviendra de la différence de performance entre l'action achetée et le contrat à terme sur indice sectoriel ou connexe vendu. - La capacité de la Société de gestion à identifier les titres susceptibles de 	<p>L'univers d'investissement initial, qui comprend environ 5 000 émetteurs, identifiés par une approche financière et extra-financière. Ils peuvent appartenir aux indices MSCI All countries World, MSCI Europe, Bloomberg Euro Govt Inflation Linked 1 - 10 years et Bloomberg Pan European Corporate Euro Hedged. Il peut également s'agir de valeurs identifiées par la Société de gestion sur la base de l'analyse financière et extra-financière, ayant déjà fait l'objet d'investissements au cours des dernières années. L'approche ISR est appliquée aux émetteurs sélectionnés dans le cadre de l'univers d'investissement initial.</p> <p>Par la suite sont ensuite exclus les émetteurs en proie à des controverses ou en violation grave des principes du Pacte mondial des Nations-unies (p. ex. : droits humains ou lutte contre la corruption), conformément à l'approche interne. De plus, les armes controversées et le secteur de l'armement font l'objet d'une politique d'exclusion stricte, disponible sur le site Web de la Société de gestion (https://www.dnca-investments.com/expertises/isr).</p> <p>Ainsi, le processus d'investissement et la sélection de titres qui en découle tiennent compte de l'évaluation interne de la responsabilité des entreprises sur la base d'une analyse extra-financière réalisée à l'aide d'un outil exclusif développé en interne par la Société de gestion, selon la méthode « best in universe ». Un biais sectoriel est possible.</p> <p>Il existe un risque que les modèles utilisés pour prendre ces décisions d'investissement ne puissent remplir les tâches pour lesquelles ils ont été conçus. L'utilisation de l'outil propriétaire s'appuie sur l'expérience, les relations et l'expertise de la Société de gestion.</p> <p>La Responsabilité d'Entreprise est un vivier d'informations extrêmement utile pour anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec les parties prenantes, notamment les salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires, et ce quel que soit leur secteur d'activité.</p>

	Fonds absorbé DNCA Invest – VENASQUO	Fonds absorbant DNCA Invest – VENASQUO
	<p>surperformer leur indice de marché (principalement les actions). Pour atteindre cet objectif, la Société de gestion achète des actions, ou des instruments financiers équivalents, qui pourraient surperformer leur secteur d'activité ou un secteur connexe et vend en même temps un contrat à terme sur indice de marché (ETF ou CFD compris). La performance proviendra de la différence de performance entre l'action achetée et le contrat à terme sur indice sectoriel ou connexe vendu.</p> <p>– Si dans l'équipe règne une conviction relative à une évolution du marché ou d'un secteur, celle-ci peut décider de ne pas couvrir certaines positions haussières. Ainsi, l'exposition nette au marché peut varier de 0 % (dans le cadre d'une couverture à 100 %, obtenue grâce à des contrats à terme sur le marché actions ou par des contrats à terme sectoriels) à</p>	<p>L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre aspects : la responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.), la responsabilité environnementale (l'empreinte écologique de la chaîne de production et du cycle de vie des produits, ou l'approvisionnement responsable, la consommation d'énergie et d'eau, les émissions de CO₂ d'une entreprise et sa gestion des déchets, etc.), la responsabilité à l'égard des salariés et la responsabilité de l'entreprise envers la société (éthique, conditions de travail sur la chaîne de production, traitement des collaborateurs – sécurité, bien-être, diversité, représentation salariale, niveaux de salaire, qualité des produits vendus ou des services fournis, etc.). Chaque aspect se décompose en une série de critères, qui sont au nombre de 25 environ. Cette analyse approfondie, qui combine des recherches qualitatives et quantitatives, permet d'établir une note sur 10.</p> <p>En outre, le suivi du niveau de controverse est pris en compte directement dans la responsabilité de l'entreprise et peut affecter la notation.</p> <p>L'analyse et la notation interne sont basées sur des données factuelles publiées par les entreprises, lesquelles peuvent être incomplètes ou inexactes, ainsi que sur un dialogue continu avec les dirigeants d'entreprises.</p> <p>Forte de la conviction que l'amélioration des meilleures pratiques des émetteurs sélectionnés par la Société de gestion contribue à protéger la valeur de l'investissement de ses clients, l'équipe de gestion a mis en place une approche de dialogue et d'engagement qui vise à améliorer la prise en compte des questions ESG (en particulier la responsabilité d'entreprise) des émetteurs sélectionnés. Cette approche, basée sur une interaction continue avec les émetteurs ainsi que sur les progrès et réalisations de l'émetteur au titre de son engagement, est mise en œuvre par l'analyse réalisée avec l'outil propriétaire de la Société de gestion. Les interactions avec les émetteurs et les visites sur site sont au cœur de notre processus d'investissement et visent à contribuer à l'amélioration générale des pratiques de marché et de la transparence sur les questions ESG.</p>

	Fonds absorbé DNCA Invest – VENASQUO	Fonds absorbant DNCA Invest – VENASQUO
	<p>100 % (en l'absence de couverture).</p> <p>En outre, conformément au style de gestion décrit ci-dessus, le Compartiment est géré en tenant compte de principes responsables et durables.</p> <p>Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR.</p> <p>L'univers d'investissement initial comprend environ 2 500 émetteurs dont les titres ont été identifiés « actions européennes » au moyen d'une approche financière et extra-financière. Ces titres peuvent provenir des composantes des indices STOXX Europe 600, Euro Stoxx 50 et MSCI Europe SMID ou il peut s'agir de titres que la Société de gestion a identifiés au moyen d'une analyse financière et extra-financière et/ou d'un investissement antérieur au cours des années précédentes. L'approche ISR est appliquée aux émetteurs sélectionnés dans le cadre de l'univers d'investissement initial.</p> <p>Par la suite sont ensuite exclus les émetteurs en proie à des controverses ou en violation grave des principes du Pacte mondial des Nations-unies (p. ex. : droits humains ou lutte contre la corruption), conformément à l'approche interne. De plus, les armes controversées et le secteur de l'armement font l'objet d'une politique d'exclusion stricte, disponible sur le site Web de la Société de gestion</p>	<p>En ce qui concerne les émetteurs cotés, le Compartiment prendra notamment en compte les questions ESG suivantes dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement : intensité carbone et détail de la consommation énergétique. - Société : respect des normes internationales (travail des enfants, discriminations, liberté d'association, blanchiment d'argent, droits du travail, liberté de la presse et torture). - Gouvernance : Accord de Paris, convention des Nations unies sur la biodiversité, politique d'abandon du charbon, accord de non-prolifération des armes nucléaires. - Notation des risques ESG mondiale et couverture de ces risques. <p>Les investissements dans les émetteurs cotés font l'objet d'une analyse extra-financière qui comprend quatre dimensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'analyse des risques ESG, - les violations des normes internationales, - l'engagement dans les conventions internationales, - le profil climatique. <p>La dimension Analyse des risques ESG repose sur quatre piliers, notés chacun de 0 à 10 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pilier Gouvernance : examen de l'état de droit et du respect des libertés, qualité et transparence des institutions et du cadre réglementaire, statut militaire et défense, démocratie. - Pilier Environnement : examen de la gestion de l'agriculture, du changement climatique, de l'énergie, des déchets et du recyclage. - Pilier Social : examen de l'enseignement et de la formation, du travail et de la santé. - Pilier Sociétal : examen des conditions de vie, de la liberté et du respect des droits fondamentaux, des inégalités. <p>La dimension Respect des normes internationales consiste en une approche binaire visant à qualifier toute éventuelle violation : travail des enfants,</p>

	Fonds absorbé DNCA Invest – VENASQUO	Fonds absorbant DNCA Invest – VENASQUO
	<p>(https://www.dnca-investments.com/expertises/isr).</p> <p>Ainsi, le processus d'investissement et la sélection de titres qui en découle tiennent compte de l'évaluation interne de la responsabilité des entreprises sur la base d'une analyse extra-financière réalisée à l'aide d'un outil exclusif développé en interne par la Société de gestion, selon la méthode « best in universe ». Un biais sectoriel est possible. Il existe un risque que les modèles utilisés pour prendre ces décisions d'investissement ne puissent pas remplir les tâches pour lesquelles ils ont été conçus. L'utilisation de l'outil propriétaire s'appuie sur l'expérience, les relations et l'expertise de la Société de gestion.</p> <p>La responsabilité des entreprises est un vivier d'informations extrêmement utile pour anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec les parties prenantes, notamment les salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires, et ce, quel que soit leur secteur d'activité.</p> <p>L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre aspects : la responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.), la responsabilité environnementale (l'empreinte écologique de la chaîne de production et du cycle de vie des produits, ou l'approvisionnement responsable, la consommation</p>	<p>discrimination, liberté d'association, blanchiment d'argent, droits du travail, droits humains, liberté de la presse, pratique de la torture.</p> <p>La dimension Engagement dans les conventions internationales consiste en une approche binaire visant à identifier l'engagement des entreprises à l'égard : des ODD (Objectifs de développement durable de l'ONU), du Protocole de Kyoto, de l'Accord de Paris, de la convention sur la biodiversité de l'ONU, de la politique d'abandon du charbon et des centrales thermiques, du Traité de non-prolifération des armes nucléaires et de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.</p> <p>La dimension Profil climatique consiste en une combinaison de l'évolution du mix énergétique, de l'intensité carbone et des réserves primaires d'énergie.</p> <p>Les résultats obtenus dans le cadre de l'approche ISR sont ensuite contraignants à l'égard de la Société de gestion.</p> <p>à l'approche fondamentale de l'équipe de gestion, le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes : - Sélection des valeurs ISR en deux étapes successives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière (quantitative et microéconomique) et extra-financière (qualitative) et exclusion des émetteurs présentant un profil de risque élevé en termes de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou exposés à des controverses majeures ; - allocation des classes d'actifs, en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétence au risque de l'équipe de gestion ; et - sélection des titres s'appuyant sur une recherche fondamentale pilotée du point de vue de l'actionnaire minoritaire et tenant compte des critères ESG/, ainsi que des valorisations des instruments.

	Fonds absorbé DNCA Invest – VENASQUO	Fonds absorbant DNCA Invest – VENASQUO
	<p>d'énergie et d'eau, les émissions de CO₂ d'une entreprise et sa gestion des déchets, etc.), la responsabilité à l'égard des salariés et la responsabilité de l'entreprise envers la société (éthique, conditions de travail sur la chaîne de production, traitement des collaborateurs – sécurité, bien-être, diversité, représentation salariale, niveaux de salaire, qualité des produits vendus ou des services fournis, etc.). Chaque aspect se décompose en une série de critères, qui sont au nombre de 25 environ. Cette analyse approfondie, qui combine des recherches qualitatives et quantitatives, permet d'établir une note sur 10.</p> <p>En outre, le suivi du niveau de controverse est pris en compte directement dans la responsabilité de l'entreprise et peut affecter la notation.</p> <p>L'analyse et la notation interne sont basées sur des données factuelles publiées par les entreprises, lesquelles peuvent être incomplètes ou inexactes, ainsi que sur un dialogue continu avec les dirigeants d'entreprises.</p> <p>Forte de la conviction que l'amélioration des meilleures pratiques des émetteurs sélectionnés par la Société de gestion contribue à protéger la valeur de l'investissement de ses clients, l'équipe de gestion a mis en place une approche de dialogue et d'engagement qui vise à améliorer la prise en compte des questions ESG (en particulier la responsabilité des entreprises) des émetteurs sélectionnés. Cette approche, basée sur une interaction</p>	<p>La gestion du Compartiment tient compte des exigences du label ISR français qu'il détient et qui implique notamment de procéder à l'analyse extra-financière d'au moins 90 % des actifs en portefeuille et d'exclure de son univers d'investissement au moins 20 % des émetteurs d'actions les moins vertueux. À ce titre, le Compartiment n'investira pas dans ces émetteurs. La Société de gestion a également signé le code de transparence AFG-FIR-EUROSIF pour les fonds ISR ayant obtenu un Label grand public.</p> <p>La stratégie d'investissement du Compartiment repose sur une gestion discrétionnaire active utilisant une politique de sélection de titres. Cette politique repose sur une analyse fondamentale développée à partir des principaux critères d'investissement tels que l'évaluation du marché, la structure financière de l'émetteur, la qualité de la gestion de l'entreprise, la position de l'émetteur sur le marché ou les contacts réguliers avec les émetteurs. La Société de gestion peut utiliser différentes méthodes pour détecter les rendements futurs des investissements comme les métriques de valorisation (PE, EV/EBIT, rendement du FCF, rendement des dividendes...), la méthodologie « sum of the parts » ou les cash-flows actualisés. Le Compartiment sera investi soit en actions, soit en obligations, soit en instruments du marché monétaire, en adaptant la stratégie d'investissement à la situation économique et aux attentes de la Société de gestion.</p> <p>Le processus d'investissement du Compartiment s'appuie sur un grand nombre d'éléments et d'indicateurs macro- et microéconomiques. Les éléments et indicateurs macroéconomiques incluent notamment les prévisions de croissances régionales et mondiales, les niveaux des taux d'intérêt réels et leur variation, les points morts d'inflation, etc. Leurs pendant microéconomiques principaux sont notamment la croissance organique des entreprises, leur rentabilité, la génération de liquidités, la qualité du bilan (endettement net/EBE ou tout autre ratio d'endettement) et/ou des indicateurs de valorisation observés et/ou estimés.</p> <p>De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment sont disponibles dans l'information précontractuelle des produits financiers visés à l'article 8 de la SFDR, qui suit</p>

	Fonds absorbé DNCA Invest – VENASQUO	Fonds absorbant DNCA Invest – VENASQUO
	<p>continue avec les émetteurs ainsi que sur les progrès et réalisations de l'émetteur au titre de son engagement, est mise en œuvre par l'analyse réalisée avec l'outil propriétaire de la Société de gestion. Les interactions avec les émetteurs et les visites sur site sont au cœur de notre processus d'investissement et visent à contribuer à l'amélioration générale des pratiques de marché et de la transparence sur les questions ESG.</p> <p>Les résultats obtenus dans le cadre de l'approche ISR sont ensuite contraignants à l'égard de la Société de gestion.</p> <p>Le Compartiment procédera à l'analyse extra-financière sur au moins 90 % des titres en portefeuilles, à l'exclusion de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des fonds du marché monétaires.</p> <p>Conformément à l'approche fondamentale de l'équipe de gestion, le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière, en particulier en ce qui concerne l'exclusion des émetteurs qui présentent un profil de risque élevé en matière de responsabilité des entreprises (notation inférieure à 2/10 selon 	<p>l'Annexe du Compartiment et fait partie intégrante du présent Prospectus.</p> <p>Description des Classes d'actifs et des</p> <p>L'exposition aux actions d'émetteurs, quelle que soit leur capitalisation boursière, peut aller jusqu'à 100 % de l'actif net du Compartiment, et ce, sans contrainte géographique. Les actions des émetteurs dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros (ou équivalent) ne sauraient dépasser 10 % de l'actif net.</p> <p>La part des investissements en actions de sociétés ayant leur siège social dans des pays émergents (notamment, les pays asiatiques, hors Japon, Amérique du Sud, etc.) peut représenter jusqu'à 20 % de l'actif net.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 70 % de l'actif net dans des titres à revenu fixe et des instruments du marché monétaire d'émetteurs du secteur public ou privé, en fonction des opportunités de marché sans aucune contrainte en termes de notation ou de durée. Néanmoins, l'investissement en titres de créances dits « spéculatifs » ou non notés (c'est-à-dire dont le rating Standard & Poor's est inférieur à A-3 ou BBB-long terme ou équivalent) ne pourra excéder 30 % de son actif net. La Société de gestion ne fondera pas uniquement ses décisions d'investissement, son évaluation des risques sur les notations attribuées par des agences de notation indépendantes, mais procédera également à sa propre analyse du crédit.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de l'actif net dans des titres dits « en difficulté » (dont la notation à long terme Standard & Poor's est inférieure ou égale à CCC).</p> <p>Dans tous les cas, le Compartiment n'investira pas dans des titres « en défaut » au moment de l'investissement ou pendant leur durée de vie dans le portefeuille. Les titres à revenu fixe qui peuvent être déclassés au titre « en défaut » seront cédés dès que possible dans l'intérêt des actionnaires.</p>

	Fonds absorbé DNCA Invest – VENASQUO	Fonds absorbant DNCA Invest – VENASQUO
	<p>l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures,</p> <ul style="list-style-type: none"> - allocation des classes d'actifs, qui est fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétence au risque de l'équipe de gestion, et - la sélection des titres qui s'appuie sur une recherche fondamentale pilotée du point de vue de l'actionnaire minoritaire et tient compte des critères ESG, ainsi que des valorisations des instruments. <p>De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment sont disponibles dans l'information précontractuelle des produits financiers visés à l'article 8 de la SFDR, qui suit l'Annexe du Compartiment et fait partie intégrante du présent Prospectus.</p>	<p>Le Compartiment peut investir dans des titres comportant des instruments dérivés intégrés, comme des obligations convertibles. Le Compartiment est autorisé à investir jusqu'à 5 % de l'actif net dans des obligations convertibles conditionnelles.</p> <p>La proportion des investissements du Compartiment dans des OPCVM ou FIA réglementés ouverts à des investisseurs non professionnels (conformément à la directive européenne 2011/61/UE) et qualifiés d'autres OPC conformément à l'article 41(1) de la Loi (y compris les ETF) ne devra pas dépasser 10 % de son actif net.</p> <p>Autres instruments : de 0 % à 25 % de son actif total. Toutefois, l'exposition à une devise qui n'est pas une devise du Fonds peut être couverte face à la devise du Fonds afin d'atténuer le risque de change. Ces instruments peuvent notamment prendre la forme de contrats à terme, d'options, de swaps et de devises.</p> <p>Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés négociés en bourse ou de gré à gré, notamment des contrats à terme, des contrats à terme sur indice de marché, des contrats à terme axés sur certains secteurs (inclus ou non dans un DPS), des options CFD sur des indices de marché, des contrats Swaps et des options non complexes, des obligations convertibles, des warrants et des droits qui peuvent intégrer des instruments dérivés, afin de couvrir ou augmenter l'exposition aux actions, au risque de taux d'intérêt ou au risque de crédit, sans chercher une exposition excessive. Les Swaps d'actions ne sauraient être utilisés qu'à des fins de couverture de l'exposition aux actions.</p> <p>L'objectif principal du recours aux instruments susmentionnés, principalement réalisés par le biais de contrats à terme sur indices, est de permettre au Compartiment de gérer et d'ajuster efficacement son exposition au risque lorsque l'équipe de la Société de gestion estime que les primes de risque sont trop faibles, ou lorsque les flux de souscriptions et/ou de rachat sont importants. Ces instruments peuvent également être utilisés pour reconstituer synthétiquement des actifs spécifiques ou pour</p>

	Fonds absorbé DNCA Invest – VENASQUO	Fonds absorbant DNCA Invest – VENASQUO
	<p>Description des Classes d'actifs et des contrats financiers :</p> <p>À tout moment, le Compartiment peut être investi :</p> <ul style="list-style-type: none"> – dans des actions émises en Europe (EEE, Suisse et Royaume-Uni) ou des instruments financiers équivalents (dont les ETF, les contrats à terme, CFD et/ou DPS). Cette exposition peut aller de 0 % à 100 % de l'actif net ; – dans des actions émises en dehors de l'EEE, de la Suisse et du Royaume-Uni. Cette exposition peut aller jusqu'à 10 % de l'actif net ; 	<p>augmenter l'exposition du Compartiment au risque lié aux actions sur le marché.</p> <p>Le Compartiment peut avoir recours, à titre accessoire, à des dépôts bancaires conformément à la clause II de la section « 3. Restrictions d'investissement et d'emprunt », dans la partie principale du Prospectus.</p> <p>Le Compartiment peut avoir recours à des emprunts conformément à la clause VIII de la section « 3. Restrictions d'investissement et d'emprunt », dans la partie principale du Prospectus.</p>

	Fonds absorbé DNCA Invest – VENASQUO	Fonds absorbant DNCA Invest – VENASQUO
	<ul style="list-style-type: none"> – dans des actions dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros. Cette exposition peut aller jusqu'à 5 % de l'actif net ; – dans des titres à revenu fixe (notamment des Obligations ordinaires de la zone euro, des obligations convertibles ou des titres équivalents). Cette exposition peut aller de 0 % jusqu'à 100 % de l'actif net dans des conditions de marché défavorables et de 0 % à 25 % dans des conditions normales de marché ; – dans des instruments du marché monétaire ou des dépôts. Cette exposition peut aller de 0 % à 100 % de l'actif net dans des conditions de marché défavorables et de 0 % à 25 % dans des conditions normales de marché ; – et dans d'autres instruments financiers. Cette exposition ne saurait dépasser 10 % de l'actif net. <p>Le Compartiment peut investir dans des titres à revenu fixe et des instruments du marché</p>	

	Fonds absorbé DNCA Invest – VENASQUO	Fonds absorbant DNCA Invest – VENASQUO
	<p>monétaire émis par des émetteurs du secteur public ou privé, en fonction des opportunités de marché sans aucune contrainte de notation ou de durée. Néanmoins, l'investissement en titres de créances dits « spéculatifs » ou non notés (c'est-à-dire dont le rating Standard & Poor's est inférieur à A-3 ou BBB-long terme ou équivalent) ne pourra excéder 20 % de son actif net. Le Compartiment ne fondera pas uniquement ses décisions d'investissement, son évaluation des risques sur les notations attribuées par des agences de notation indépendantes, mais procédera également à sa propre analyse du crédit.</p> <p>Dans tous les cas, le Compartiment n'investira pas dans des titres qualifiés d'« en difficulté » ou « en défaut ». Les titres à revenu fixe qui peuvent être déclassés au cours de leur durée de vie seront cédés dès que possible dans l'intérêt des actionnaires. Les positions courtes sont prises à terme sur les indices et à terme sur les secteurs (inclus ou non dans un DPS ou CFD).</p> <p>La proportion des investissements du Compartiment dans des OPCVM ou FIA réglementés ouverts à des investisseurs non professionnels (conformément à la directive européenne 2011/61/UE) et qualifiés d'autres OPC conformément à l'article 41(1) de la Loi (y compris les ETF) ne devra pas dépasser 10 % de l'actif net.</p> <p>Le Compartiment ne peut utiliser ni des options ni aucun</p>	

	Fonds absorbé DNCA Invest – VENASQUO	Fonds absorbant DNCA Invest – VENASQUO
	<p>instrument financier complexe nécessitant une évaluation selon la méthode probabiliste.</p> <p>À des fins de couverture ou d'augmentation du risque lié aux actions ou du risque de change sans chercher de surexposition, le Compartiment opère également sur les marchés réglementés de contrats à terme sur indices européens et de contrats à terme sectoriels (inclus ou non dans un DPS), ainsi que dans des OPCVM, y compris des OPCVM qualifiés d'ETF.</p> <p>Le risque de change ne dépassera pas 10 % de l'actif net du Compartiment.</p> <p>Le Compartiment peut également intervenir sur les marchés du change pour couvrir les investissements réalisés en dehors de la zone euro ou liés au Royaume-Uni, à la Suisse ou à la Scandinavie.</p> <p>Considération spéciale pour les investisseurs français : afin d'assurer l'éligibilité au Plan d'épargne en actions français (PEA), le Compartiment investira au moins 75 % de son actif en titres de participation émis par des sociétés ayant leur siège social dans un État de l'EEE qui a conclu avec la France une convention fiscale incluant une clause relative à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.</p>	
Classification selon le SFDR	Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR, mais n'a pas	Le Compartiment fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 de la SFDR, mais n'a pas l'investissement durable pour objectif.

	Fonds absorbé DNCA Invest – VENASQUO	Fonds absorbant DNCA Invest – VENASQUO
	l'investissement durable pour objectif.	
Statut en vertu du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'établissement d'un cadre pour faciliter l'investissement durable.	Veillez vous référer à l'annexe d'information précontractuelle du Fonds absorbé pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier paragraphe, du Règlement (UE) 2020/852, qui peuvent être consultés dans le Prospectus.	Veillez vous référer à l'annexe d'information précontractuelle du Fonds absorbant pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, ou au Règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier paragraphe du Règlement (UE) 2020/852, qui peuvent être consultés dans le Prospectus.
Indicateur synthétique de risque (SRI)	Classe 4	Classe 4
Label français SRI	NON	OUI
Considération spéciale pour les investisseurs français :	Éligible au <i>Plan d'épargne actions</i> : OUI	Éligible au <i>Plan d'épargne actions</i> : NON
Profil de risque	<p>Le profil de risque du Compartiment est adapté à un horizon de placement de deux à cinq ans. En investissant dans le Compartiment, les investisseurs sont exposés aux risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Risque discrétionnaire ; – Risque lié aux actions ; – Risque de contrepartie ; – Risque de perte de capital ; – Risque de taux d'intérêt ; – Risque de change ; – Risque d'investir dans des instruments dérivés (tels que le contract for difference [ou CFD] et le swap de portefeuille dynamique) ; – Risque ESG ; – Risques de durabilité 	<p>Le profil de risque du Compartiment est adapté à un horizon d'investissement supérieur à cinq ans. En investissant dans le Compartiment, les investisseurs sont exposés aux risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Risque lié aux actions ; – Risque de taux d'intérêt ; – Risque de crédit ; – Risque de change ; – Risque lié à l'investissement sur les marchés émergents ; – Risque de perte de capital ; – Risque d'investir dans des instruments dérivés (tels que le contract for difference [ou CFD] et le swap de portefeuille dynamique) ; – Risque lié à l'investissement dans des instruments comportant des dérivés ; – Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles conditionnelles ; – Risque de contrepartie ; – Risque lié aux obligations convertibles/échangeables ; – Risque lié aux titres en difficulté ;

	Fonds absorbé DNCA Invest – VENASQUO	Fonds absorbant DNCA Invest – VENASQUO
		<ul style="list-style-type: none"> – Risques de durabilité – Risque ESG.
Profil de l'Investisseur-type	<p>Tous les investisseurs, en particulier les investisseurs recherchant une exposition au marché actions européen sans référence à un indice de marché.</p> <p>Le Compartiment s'adresse aux investisseurs qui acceptent d'être exposés à l'ensemble des risques présentés dans le profil de risque du Compartiment.</p>	<p>Le Compartiment s'adresse à tous les investisseurs, en particulier ceux qui recherchent un style de gestion opportuniste et qui acceptent d'être exposés aux risques du marché dans le cadre d'une gestion discrétionnaire de l'allocation d'actifs, tout en acceptant de rester investis sur une longue période.</p>
Classe de Fonds	Fonds de performance absolue	Fonds multi-actifs
Devise du fonds	EUR	EUR
Date de lancement :	28 décembre 2016	21 juin 2007
Heure limite de négociation et périodes de règlement pour les souscriptions et les rachats	<p>Les ordres doivent parvenir à la Société de gestion avant 12 h, heure de Luxembourg, le jour de négociation, pour être exécutés ce jour-là.</p> <p>Les périodes de règlement pour la souscription et le rachat correspondent aux deux jours ouvrables suivant un jour de transaction.</p>	<p>Les périodes de règlement pour la souscription et le rachat correspondent aux deux jours ouvrables suivant un jour de transaction.</p> <p>Les périodes de règlement pour la souscription et le rachat correspondent aux deux jours ouvrables suivant un jour de transaction.</p>
Méthode de gestion du risque	Engagement	Engagement
Commission de souscription	Pour toutes les classes : jusqu'à 2,00 % du montant total de l'abonnement.	Pour toutes les classes : jusqu'à 2,00 % du montant total de l'abonnement.
Commissions de gestion par classe d'actions	<p>I EUR : Jusqu'à 1,00 % par an</p> <p>A EUR : Jusqu'à 1,60 % par an</p> <p>B EUR : Jusqu'à 2,00 % par an</p> <p>N EUR : Jusqu'à 1,10 % par an</p> <p>Q EUR : Jusqu'à 0,20 % par an</p>	<p>I EUR : Jusqu'à 1,00 % par an</p> <p>A EUR : Jusqu'à 2,00 % par an</p> <p>B EUR : Jusqu'à 2,40 % par an</p> <p>N EUR : Jusqu'à 1,30 % par an</p> <p>Q EUR : Jusqu'à 0,20 % par an</p> <p>C EUR : Jusqu'à 2,20 % par an</p>

	Fonds absorbé DNCA Invest – VENASQUO	Fonds absorbant DNCA Invest – VENASQUO
		ID EUR, H-I (CHF), H-I (USD) : Jusqu'à 1,00 % par an AD, H-A (CHF): Jusqu'à 2,00 % par an SI (EUR) : Jusqu'à 0,80 % par an
Commission de performance	Toutes les classes d'actions (sauf la classe d'actions Q EUR) : 20 % de la performance positive nette de frais au-dessus de l'indice composite 50 % EUROSTOXX 50 NR + 50 % €STER	Toutes les classes d'actions (sauf la classe d'actions Q EUR) : 20 % de la performance positive nette de tous frais au-dessus de l'indice composite 25 % MSCI World NR Euro + 25 % MSCI Europe NR Euro + 50 % Bloomberg Euro Govt Inflation Linked 1-10 years
Cartographie des classes d'actions existantes et nouvelles	Classe d'actions existante détenue	Nouvelle classe d'actions à détenir
	I EUR	I EUR
	A EUR	A EUR
	B EUR	B EUR
	N EUR	N EUR
	Q EUR	Q EUR

* * *

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus sur simple demande et sans frais auprès du représentant en Suisse.

Le représentant en Suisse jusqu'au 31 décembre 2023 :
Carnegie Fund Services SA, 11, Rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse.

Le représentant en Suisse à partir du 1^{er} janvier 2024 :
REYL & Cie SA, 4 rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse.

Le service de paiement en Suisse :
Banque Cantonale de Genève, Quai de l'île 17, CP 2251, 1211 Geneva 2, Switzerland